

Direction du développement et de la coopération DDC

## Élan de solidarité pour les personnes affectées par les séismes en Turquie et en Syrie: une aide qui répond aux besoins

Plusieurs tremblements de terre ont frappé la Turquie et la Syrie. Un bilan intermédiaire fait état d'importants dégâts dans la région de Gaziantep et de plusieurs milliers de victimes. En Suisse, l'élan de générosité en soutien des survivants de la catastrophe se manifeste de ville en ville et de canton en canton. Cependant, certaines précautions doivent être respectées afin de garantir que les différentes aides apportées dans les régions sinistrées répondent à un réel besoin. Voici un court récapitulatif.

La situation en Turquie et en Syrie suscite beaucoup d'émotions en Suisse. Vous êtes nombreux à manifester votre solidarité à travers des initiatives individuelles ou collectives pour venir en aide aux survivants de la catastrophe. Des collectes de dons et de matériels voient le jour dans de nombreuses communes et cantons.

La DDC salue toutes ces démarches qui témoignent de la générosité de la population suisse et de son attachement aux valeurs humanitaires. Afin que cet élan de solidarité puisse répondre au mieux aux besoins des populations sur place, la DDC tient à sensibiliser sur les points suivants :

## Dons de matériel

La DDC ne peut pas accepter des donations de matériel, ni organiser leur livraison ou financer leur transport. Cela nécessiterait un important travail de tri et de vérification des marchandises qui aurait des conséquences sur ses opérations.

Si vous envisagez d'envoyer du matériel à destination de la Turquie ou de la Syrie, assurez-vous que ces livraisons correspondent à des besoins avérés. Pour cela, vous pouvez contacter préalablement des organisations locales comme par exemple, les sociétés nationales du Croissant-Rouge ou l'Ambassade de Turquie à Berne pour les biens à destination de la Turquie.

Gardez en outre à l'esprit que la livraison de matériel depuis la Suisse peut poser des défis en termes logistiques et sécuritaires. Ces opérations requièrent aussi des clarifications minutieuses quant à la distribution, ceci pour garantir une égalité de traitement entre les bénéficiaires.

## Dons en espèces

La DDC recommande vivement de privilégier des dons en espèces en faveur des organisations humanitaires qui sont engagées sur le terrain, y compris des œuvres d'entraides suisses. La Chaîne du bonheur a également lancé une campagne de collecte de dons (<a href="https://www.bonheur.ch">www.bonheur.ch</a>).

## Engagement en personne/bénévolat

La DDC déploie uniquement des spécialistes du Corps suisse d'aide humanitaire qui sont formés pour travailler dans les zones de crises. En conséquence, elle ne peut pas accepter les services des particuliers qui voudraient apporter une aide en Turquie ou en Syrie.

Site Internet DDC